



Ne pas cliquer



Les promesses et l'unanimité politiques

* * * * *





*« Observons le salaire des
577 députés ! »*

« Celui-là, par exemple ! »





Salaire : 6952,91 €

* * * * *



+ secrétariat : 1525 €

* * * * *



+ collaborateurs : 8949 €

* * * * *



+ train : **gratuit en 1^{ère} classe**

* * * * *



+ avion : 40 vols gratuits

* * * * *



+ taxi parisien : **gratuit**

* * * * *



+ auto : à disposition

* * * * *



+ hôtels haut de gamme :

tarifs préférentiels

* * * * *



+ restaurant de l'Assemblée :
environ 7 € le repas !

Table très haut de gamme !

* * * * *

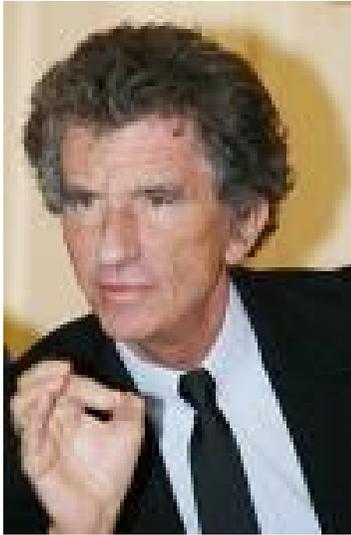
Sans compter les cigares

* * * * *



+ prêts à taux réduit : 2 à 3%

* * * * *



Récapitulons :

Soit une enveloppe mensuelle officielle de
plus de **17400 € par mois**

Soit pour **577** députés :

10 039 800 € par mois.

Plus de **120 millions €**
par an.

* * * * *



*« Mais... ils peuvent ne
pas être réélus ! »*

Et alors, et alors...
Debré est arrivé é é !

* * * * *





Et, avant son départ et
l'élection de Nicolas Sarkozy,
il a fait voter une loi sur le
régime spécial des retraites
des députés !

* * * * *



Les députés non réélus percevront « à vie » 20 % de leur traitement : soit **1390 €** par mois.

* * * * *

« golden parachutes » de nos députés

* * * * *





Jean-Louis Debré a fait voter à l'unanimité et **dans le silence complet**, une loi pour que désormais, un député non réélu touche pendant **60 mois** au lieu de 6 son indemnité mensuelle nette qui est à ce jour - selon info sur site Assemblée nationale - de **5178 €**, soit **6 952 €** brut. Chaque député non réélu coûte donc aux Français **417 180 €** sur 5 ans ! Sans parler de ce qu'il leur coûtera « à vie » !

* * * * *

Seuls les médias suivants ont donné cette information :

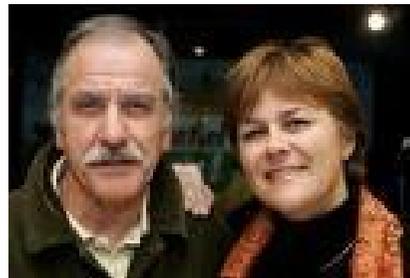




L'opposition n'a pas crié au scandale.



Pour une fois tout le monde a été d'accord y compris Messieurs Hollande, Mamère et compagnie de l'opposition de tous bords...

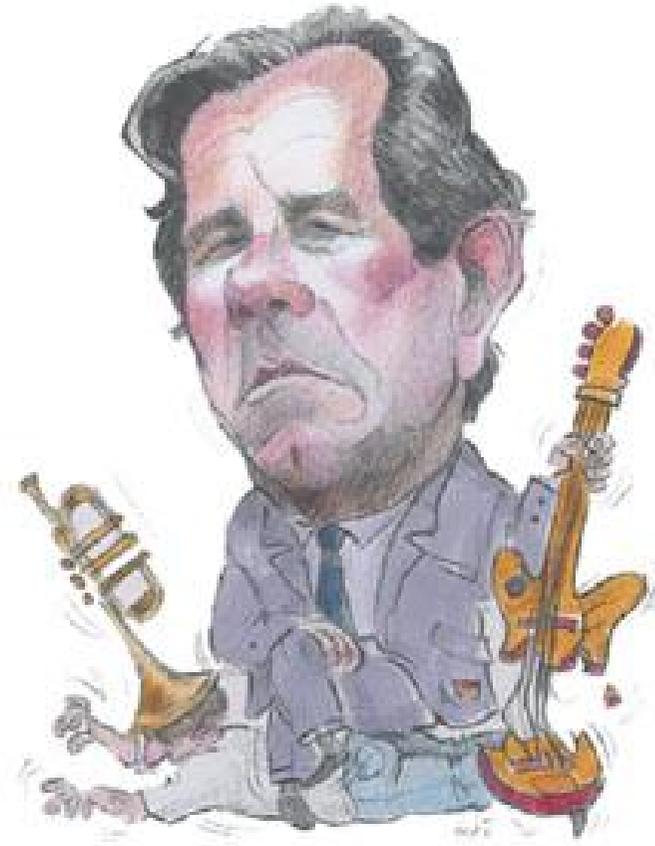


*** * * * ***





Bien entendu cette généreuse « indemnité chômage » est totalement inconditionnelle, et l'heureux bénéficiaire de cette jolie rémunération de 5 ans, n'est tenu à aucun engagement quelconque, comme par exemple justifier de la recherche d'un nouvel emploi, d'une visite mensuelle auprès d'un conseiller ANPE, ou d'une activité justifiant cette « aide sociale »... bref, tout ce qui est demandé à des chômeurs ordinaires.



Alors qu'est-ce qu'on dit à
Monsieur Debré ?

* * * * *

MERCI

Si vous êtes scandalisé et refusez d'être pris pour un con, diffusez au moins ce message !

Sinon contentez-vous de payer des impôts !!!

FIN